

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Animation du réseau des projets alimentaires territoriaux de Bretagne

© Contexte

Prévus dans la loi **d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt** du 13 octobre 2014, les projets alimentaires territoriaux (PAT) sont des dispositifs volontaires élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire. Ils répondent à l'enjeu d'ancrage territorial mis en avant dans le **Programme national pour l'alimentation (PNA)**¹ et revêtent :

- une dimension économique : structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée **sur le territoire, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles ;**
- une dimension environnementale : développement de la consommation de produits locaux et de qualité, valorisation d'un nouveau mode de production agroécologique, **dont la production biologique, préservation de l'eau et des paysages, lutte contre le gaspillage alimentaire ;**
- une dimension sociale : éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, don alimentaire, valorisation du patrimoine.

Sur la base d'un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire, ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales. **L'alimentation devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur ce territoire.**

¹ <https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/qu-est-ce-que-le-pna-a2179.html>.

Il existe à ce jour 428 PAT labellisés au niveau national par le **ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire** (Masa), soutenus notamment par les appels à projets nationaux du PNA et le Plan de relance.

Le **ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire** a mis en place une procédure de reconnaissance des PAT en deux niveaux : un niveau 1 pour les PAT émergents et un niveau 2 pour les PAT plus opérationnels.

Il existe un réseau national des PAT, le RnPAT, qui est en cours de restructuration suite à la loi Climat et résilience. Il a vocation à suivre le déploiement des PAT, mettre en avant les bonnes pratiques et construire des outils méthodologiques au service des collectivités territoriales, en s'appuyant sur le portail numérique France PAT.

Enjeux

La Bretagne compte 29 PAT, 21 reconnus de niveau 1 et 8 de niveau 2, ce qui fait de cette région une des plus dynamiques en la matière². Des PAT sont également en cours d'émergence sur le territoire.

Afin d'accompagner ces dynamiques, un premier réseau inter-régional Bretagne – Pays de la Loire a été créé en 2019. En janvier 2020, face à la multiplication des PAT sur le territoire breton, la Draaf et l'Ademe Bretagne ont institué en janvier 2020 un réseau régional des PAT bretons.

Toutefois, faute de moyens humains et financiers, cette animation Draaf / Ademe apparaît aujourd'hui insuffisante, avec une réunion annuelle et une circulation de l'information par mail et informelle entre les projets dans l'intervalle. Les deux pilotes s'appuient donc sur le réseau inter-régional Bretagne – Pays de la Loire dont l'animation a été déléguée à un cabinet jusque fin 2023. À compter du 1^{er} janvier 2024, il est prévu que ce réseau inter-régional s'efface au profit de deux réseaux régionaux distincts qui pourront continuer de mutualiser certaines actions.

Dans ce contexte, la Draaf Bretagne, la Région Bretagne et l'Ademe Bretagne, ci-après dénommées « co-pilotes » souhaitent renforcer l'animation du réseau des PAT bretons, en identifiant une structure capable d'animer ce réseau, ci-après dénommée « structure porteuse ». C'est l'objet de cet appel à manifestation d'intérêt.

Au printemps 2023, une enquête auprès des porteurs de PAT bretons a été menée afin de définir de manière plus précise leurs besoins et leurs attentes. Les besoins d'interconnaissance, de partage d'expériences, d'apport de connaissances et de compétences sont déjà identifiés. Les résultats précis de cette enquête seront mis à disposition de la structure porteuse.

À noter qu'au niveau régional, il existe un Comité régional de l'alimentation (Cralim), co-présidé par l'État et la Région. Cette instance est dédiée au pilotage, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques de l'alimentation, sur l'ensemble des axes du

² <https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/les-pat-en-bretagne-a2182.html>.

PNA : lutte contre la précarité alimentaire, éducation à l'alimentation, restauration collective, lutte contre le gaspillage alimentaire et PAT³.

L'Ademe, la Draaf et la Région Bretagne sont également en train de structurer un réseau d'évitement du gaspillage alimentaire (Régal) breton, qui sera effectif au 1^{er} janvier 2024.

Le futur réseau des PAT bretons devra s'inscrire dans ces dynamiques et l'écosystème en place.

🎯 Objectifs du réseau

Les objectifs souhaités pour ce réseau des PAT bretons sont de :

- **Permettre l'échange et le partage d'expériences.**
- Capitaliser sur les outils existants et les bonnes pratiques et permettre leur essaimage.
- **Démultiplier la mise en œuvre d'initiatives concrètes** dans les domaines concernés.
- Apporter des contenus sur les thématiques d'actions et entre PAT.
- Permettre une montée en compétences des animateurs / élus.
- Apporter collectivement des réponses aux questions et difficultés rencontrées par les territoires.
- Créer des outils méthodologiques.
- **Créer une plateforme d'animation régionale.**
- Faciliter la mise en œuvre d'approches transversales et systémiques dans les politiques publiques.
- **S'articuler avec les réseaux et comités existants** : Cralim, Régal...
- **Mettre en réseau les différents services de l'État / Région / financeurs mobilisables** par les PAT.
- Défendre les intérêts des PAT au niveau régional et national.

🎯 Le rôle d'animation du réseau des PAT

L'animation du réseau des PAT bretons sera confiée à une structure porteuse, qui hébergera un animateur du réseau à temps plein (1 ETP). Elle se fera en étroite collaboration avec les co-pilotes.

Les objectifs de l'animation régionale de ce réseau sont notamment de :

- a) En termes de pilotage et de gouvernance
 - Assurer la gouvernance stratégique et établir **des modalités de travail et d'échanges** avec les co-pilotes, basés sur la transparence, la loyauté et la confiance.

³ <https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/le-comite-regional-pour-l-alimentation-cralim-r329.html>.

- Établir un programme de travail et une feuille de route annuelle, sur la base des besoins des membres du réseau.
- Être force **de proposition pour l'amélioration continue de l'animation régionale.**
- Réaliser une veille réglementaire, technique et scientifique, en lien avec le niveau national (réseau national des PAT, portail France PAT) et le niveau régional (Cralim, Régali...).
- **Participer à certains événements nationaux d'envergure (rencontres de l'alimentation durable, assises territoriales de la transition écologique et de l'alimentation durable...).**
- Suivre les travaux de recherche et favoriser la recherche-action dans les PAT bretons et identifier les territoires déjà engagés dans de tels programmes.

b) En termes d'animation du réseau

- Animer le réseau et créer une convivialité entre les membres.
- Créer du lien entre les personnes qui travaillent sur les mêmes sujets, et plus largement entre les territoires et les autres acteurs impliqués sur ces sujets.
- Mettre en relation les acteurs pour favoriser **les échanges, le partage d'expériences** et l'émergence d'actions opérationnelles.
- Faire monter en puissance la coopération et les synergies entre les territoires.
- Répondre aux sollicitations des partenaires.
- Contribuer à la montée en connaissances et en compétences (techniques et méthodologiques) des chargés de mission sur les domaines concernés, en mobilisant si besoin des experts régionaux ou nationaux.
- **Élargir lorsque nécessaire, dans le but d'augmenter la portée des actions des réseaux, le cercle des personnes invitées aux rencontres ou sur les plateformes d'échanges, par exemple en conviant ponctuellement des élus et élues et/ou directeurs et directrices des services des collectivités, ou des experts thématiques.**
- Amener les membres des réseaux à participer activement à la vie de ces réseaux, en étant ponctuellement force de proposition, d'organisation et d'animation.

c) En termes d'outils

- Réfléchir au développement d'une plateforme ou d'outils collaboratifs, en lien avec le portail France PAT.
- Améliorer la capitalisation des questionnements, connaissances et retours d'expériences abordés pendant les échanges au sein des réseaux.
- Apporter aux chargés de mission et élus les outils pour porter les projets sur leur territoire.

Les critères de choix de la structure porteur du réseau des PAT

La Draaf, la Région Bretagne et l'Ademe Bretagne souhaitent s'appuyer sur les ressources du territoire, et les acteurs qui le composent, pour contribuer directement à l'animation de ce réseau.

L'**ancrage local de la structure en charge de l'animation** permet une meilleure compréhension des enjeux du territoire, mais aussi de ses acteurs. Ces connaissances sont **autant d'éléments qui concourent au bon développement d'un réseau, à sa dimension humaine et à sa pérennité.**

Les co-pilotes souhaitent donc, par cet appel à manifestation d'intérêt, **identifier une structure en capacité de porter et de piloter l'animation de ce réseau à l'été 2024.** La structure devra démontrer son intérêt à **l'animation du** réseau des PAT bretons par son **objet (partage d'objectifs communs) et disposer des compétences lui permettant d'être force de proposition pour une déclinaison opérationnelle du réseau.**

La mission d'animation proposée sera accompagnée de la manière suivante :

- **Un poste à temps plein (1 ETP) dédié à l'animation au sein de la structure.** Les co-pilotes participeront, avec la structure porteuse, au recrutement du futur chargé de mission.
- Pour une durée de 3 ans, reconductible, **avec une clause de revoyure au bout d'1 an.**
- Bénéficiant des financements suivants :
 - o **Pour l'animation du programme d'actions :** à hauteur de 80 % minimum du **coût total de l'opération (frais de personnel, frais de structure...).**
 - o Pour la communication : dans la limite de **60 000 € sur 3 ans.**

Des conventions techniques et financières seront établies entre les co-pilotes et la structure porteuse.

La structure animatrice ne peut pas dans son activité principale proposer des prestations qui rentrent en conflit d'intérêt avec l'animation du réseau des PAT.

Comment répondre ?

En cas d'intérêt pour l'animation du réseau des PAT bretons, toute structure intéressée peut en faire part en répondant à cet appel à manifestation d'intérêt.

Dans sa réponse, la structure précisera :

- Son identité, son objet et la nature de ses missions et actions.
- **Son intérêt pour l'animation du réseau des PAT bretons** et ses objectifs.
- Son ancrage local en Bretagne et sa connaissance du territoire.
- Sa capacité à **travailler à l'échelle régionale.**
- Ses compétences et expériences en **matière d'animation** de réseau régional.
- **Ses compétences et expériences en matière d'organisation de rencontres régionales/d'évènements régionaux.**
- Ses compétences et expériences en matière de politiques publiques de **l'alimentation** : politiques nationales et régionales, PAT, restauration collective, **gaspillage alimentaire, précarité alimentaire, éducation à l'alimentation saine et durable.**

- Sa capacité à s'adresser aux territoires/collectivités, tant à des chargés de mission qu'à des élus.
- Sa capacité à aller mobiliser des partenaires techniques et scientifiques d'envergure régionale ou nationale.
- En deux pages maximum, sa façon d'appréhender le réseau ainsi que quelques exemples d'actions concourant aux objectifs détaillés dans cet AMI.
- Une proposition de fiche de poste pour la personne en charge de l'animation.
- Un projet de plan de financement triennal.

L'ensemble de ces éléments seront repris comme critères de sélection lors de l'analyse des candidatures.

Les dossiers sont à adresser par mail aux adresses suivantes avant le 9 février 2024 à l'adresse pole-offre-alimentaire-sral.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr, copie marie-emilie.mollaret@ademe.fr.

En amont du dépôt du dossier, les structures sont invitées à prendre contact avec les techniciens suscités représentant les co-pilotes pour toute question :

- Alexandra MARIE-MONCORGER – Draaf Bretagne - alexandra.marie@agriculture.gouv.fr.
- Marie-Emilie MOLLARET – Ademe Bretagne - marie-emilie.mollaret@ademe.fr.
- Wilfried VERNA – Conseil régional de Bretagne – wilfried.verna@bretagne.bzh.

La procédure de sélection

La réponse à cet **appel à manifestation d'intérêt** pourra donner lieu à une audition par les co-pilotes **permettant d'apprécier la qualité des candidatures de manière complémentaire** au dossier écrit.

L'audition prendra dans ce cas la **forme d'une présentation rapide du candidat et d'un échange** sous forme de questions-réponses.

Seuls les candidats ayant fourni une réponse complète et établis en Bretagne seront auditionnés.

Les auditions pourront avoir lieu courant mars 2024.